MAIRIE DE LANTEUIL 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14 FAX 05 55 85 58 87

E-mail: mairie.lanteuil@orange.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil dix-huit, le vingt neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses
En exercice	15	séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 13 novembre 2018 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, Karine BROUSSE, André DELPY, Alain GUIONIE, Albert LAURENT, Sylvie BOUSTIE, Jean-François VERLHAC, Sébastien CHABENAT, Julie BERNICAL, Alain VAUZOUR, Michèle COSTE, Patrice LARIVET, Murielle GAYE et Alain PARIS, <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT.
Présents	15	
Pour	15	
Contre	/	
Abstention	/	

Objet : Délégation du Conseil Municipal au Maire - Ligne de Trésorerie

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire, afin de pouvoir mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour le financement de besoins en trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu. Il serait souhaitable de pouvoir contracter une ligne de trésorerie pour financer des besoins ponctuels et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'autoriser le maire à solliciter, négocier librement les meilleures conditions financières et souscrire une ligne de trésorerie (au maximum à 100 000.00 €) avec les établissements bancaires.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Objet : DM n° 2/2018

Document comptable en annexe (fichier .pdf)

Objet : Crédits alloués pour le Noël des enfants de la garderie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'achat de jouets pour compléter les activités des enfants qui fréquentent la garderie. Un montant maximum à ne pas dépasser est fixé à 200.00 € Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder un budget de 200.00 € pour la garderie périscolaire de l'école de Lanteuil
- D'autoriser monsieur le Maire et l'adjointe déléguée aux affaires scolaires pour effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018

Objet : Commission de contrôle au 1er janvier 2019

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions concernant le R.E.U. à compter du 1^{er} janvier 2019. Ainsi les membres qui siègeront à la commission dès le 1^{er} janvier 2019 sont les suivants :

- Monsieur Alain PARIS Conseiller municipal, sans délégation particulière, membre titulaire
- Madame Sylvie BOUSTIE Conseiller Municipal, sans délégation particulière, membre suppléant
- Madame Danielle BRUGEILLES Délégué de l'administration
- Madame Joëlle LAUMOND-AZAIS Délégué du Tribunal

Objet : Assurance C.N.P

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats. Considérant le contenu des propositions, Monsieur Le Maire propose de retenir la proposition de la CNP. Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide:

- De retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture statutaire du personnel (Régime général et particulier) prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée d'un an,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019.

Objet : Convention R.A.P.E

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée les termes de la convention avec la Communauté de Communes Midi Corrézien dans le cadre du R.AP.E. (Relais Accueil Petite Enfance) qui se déroulera chaque vendredi matin de 8H30 à 12H00 dans la salle commune de la Résidence « Joseph Corrèze ». De façon ponctuelle, pour la pratique d'activités physiques, à la salle polyvalente.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter les termes de cette convention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche (gestion du planning, organisation entretien des locaux) pour mener à bien cette décision,

Objet: proposition logicielle R.G.P.D. loi du 25 mai 2018

Monsieur Le Maire informe l'assemblée des mesures à prendre afin de garantir la protection des données afin de respecter l'application du R.G.P.D. Une solution logicielle est proposée par la Communauté de Communes du Midi Corrézien qui permettrait d'être en adéquation avec la première obligation du R.G.P.D.

- 1) Plan de classement personnalisé
- 2) Informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux du règlement
- 3) Assistance téléphonique
- 4) Appui aux communes concernant le suivi de la réglementation.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter cette solution logicielle pour les premières obligations de mise en œuvre du R.G.P.D.
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- D'accepter le coût de 300.00 €TTC puis 120.00 € de maintenance annuelle.
- Les crédits sont inscrits au BP 2019

Objet : Achat défibrillateur

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée deux propositions financières pour le renouvellement du défibrillateur.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le devis de TUL'MEDIC à Malemort pour un montant HT de 1283.34 € soit 1540.00 €TTC
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits sont inscrits au BP 2019

Objet : Climatisation réversible mairie

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée quatre propositions financières pour l'achat et l'installation d'une climatisation réversible pour la mairie.

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents décide :

- D'accepter le devis de Plom Elec Système à La Gare 19270 USSAC pour un montant HT de 3389.25 € soit 4067.10 €TTC
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision.
- Les crédits sont inscrits au BP 2018

Votes: 15 présents

Pour: 13
Abstentions 2

Objet : Frais de scolarité 2017/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur Le Maire de Malemort indiquant la participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle pour trois enfants domiciliés sur notre commune pour un montant total avant pondération de 5807.64 € taux de pondération 0.62 soit un total pour les trois enfants en 2017/2018 de 3600.74 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

- Décide d'accepter la participation pour l'année scolaire 2017/2018 pour un enfant domicilié sur notre commune et fréquentant la petite section de maternelle de Malemort pour un montant de 3600.74 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la commune.

Objet : Convention utilisation Maison des associations - cours de musique

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur DORIAN, professeur de Musique, afin d'animer une activité musicale sur le territoire de la commune et bénéficier du renouvellement de la convention pour l'occupation de la salle de la maison des associations pour dispenser ses cours. La salle serait utilisée chaque jeudi de 14H00 à 20H00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur DORIAN pour la pratique de cours de musique dans la salle de la Maison des associations les jeudis après-midi de 14H00 à 20H00,
- De fixer à 480.00 €, à régler avant terme, la participation financière à l'usage des locaux du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018 pour l'intérêt que représente cette activité au sein de la commune, aucune caution ne sera exigée,
- De confier à Monsieur le Maire le soin de rédiger et signer une convention avec Monsieur DORIAN afin de fixer les modalités d'utilisation de la salle,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP

Objet : Renouvellement Contrat de location de courte durée - 11 route d'Argentat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de renouvellement de bail de courte durée pour le local situé 11 route d'Argentat et propose que ce bail soit renouvelé pour la dernière année comme le prévoit la réglementation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'accepter le renouvellement du bail de courte durée pour un an à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Décide de fixer à 210.00 € le loyer mensuel,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Objet : Subvention défi robot 2018/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par le Collège de Beynat « Amédée BISCH » pour le parrainage du projet éducatif « Défi Robot ». Deux élèves domiciliés sur notre commune participent à ce projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de parrainer l'édition 2018/2019 et t'apporter une aide financière de 50.00 € par élève soit 100.00
 € pour l'année scolaire de référence
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Objet : Tarif salle polyvalente agent communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un agent communal du service technique concernant la possibilité de bénéficier du tarif préférentiel attribué aux habitants de Lanteuil comme le prévoit la délibération n° 2018 04 013 du 9 avril 2018 bien qu'il ne soit pas domicilié sur la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de louer la salle polyvalente à l'agent communal du service technique au tarif réservé normalement aux habitants de Lanteuil bien qu'il ne soit pas domicilié sur le territoire de la commune au titre de services rendus à la collectivité.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision et effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision dont l'information au régisseur de la salle polyvalente et le Trésorier
- Les crédits sont inscrits au budget de la commune.